

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 3 juillet 2019 et à laquelle sont présents son honneur le Maire Monsieur Gilles Dionne, et les conseillers suivants.

M. Luc Sicard
Mme. Claudette Béland-Pleau
Mme Sandra Armstrong

M. Brian Boisvert
M. Garry Ladouceur
Mme Kim Laroche

Formant quorum sous la présidence du Maire.
M. Eric Rochon directeur général est aussi présent.
M. Brian Boisvert motive son absence

109-07-2019 OUVERTURE DE LA SESSION

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

Que la séance ordinaire du Conseil municipale de Mansfield-et-Pontefract du mois de juillet 2019 soit ouverte.

110-07-2019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

111-07-2019 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par M. Luc Sicard
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 5^{ième} jour de juin 2019.

112-07-2019 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 3 JUILLET 2019.

Proposé par Mme Kim Laroche
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 5 juillet 2019 au montant de 187,229.94\$

113-07-2019 DEMANDE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

Proposé par M. Garry Ladouceur
et résolu à l'unanimité

D'accepter le document (priorités chemins 2019) présenté par Monsieur Jimmy Danis.
Ce document décrit les travaux à effectuer par priorité sur les chemins de cette Municipalité pour l'exercice financier 2019.

114-07-2019 PROJET DE DÉCRET CONCERNANT LA DÉCLARATION D'UNE ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE

ATTENDU QUE des inondations sévères se sont produites lors des crues printanières de 2017 et de 2019;

ATTENDU QUE la municipalité de Mansfield-et-Pontefract, la Mrc de Pontiac et maintes autres instances municipales ont fait la demande au gouvernement de mandater une enquête sur les circonstances ayant mené à ces désastres;

ATTENDU QUE le gouvernement n'a pas pris les municipalité au sérieux et n'a pas fait l'effort de démontrer les circonstances menant aux inondations de 2017 et 2019;

ATTENDU QU' un projet de décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale a été déposé le 17 juin dernier par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la carte déposée donnant les limites proposées pour l'application de la zone d'intervention spéciale n'est pas du tout un reflet des conflagrations qui se sont déroulés aux printemps 2017 et 2019 ;

ATTENDU QUE l'inondation de 2019 a dépassé de loin tous les records des cent dernières années **et** que le gouvernement semble vouloir en prendre compte comme une donnée normal dans ses calculs;

ATTENDU QUE les résidences secondaires se voient imposés les mêmes restrictions et règlements sans même avoir droit à aucun programme d'indemnisation ou aide du gouvernement;

ATTENDU QUE les villégiateurs de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract sont un grand atout dans le développement de notre municipalité et ses environs;

ATTENDU QUE les villégiateurs de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract sont plus souvent qu'autrement les prochains résidents permanents de cette municipalité;

ATTENDU QUE les villégiateurs de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract sont les partenaires fiscaux qui permettent à la municipalité de survivre dans cette économie restreinte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Armstrong et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

Que cette municipalité exige au gouvernement du Québec de s'asseoir avec les représentants de la municipalités de Mansfield-et-Pontefract et revoir la délimitation de la zone d'intervention spéciale;

Que la Municipalité demande au gouvernement de considérer l'inondation de 2019 comme une probabilité très faible et non une nouvelle norme;

Que le conseil municipal de Mansfield-et-Pontefract réitère sa demande d'un enquête scientifique indépendante sur les circonstances des inondations printanière de 2017 et de 2019.

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec d'attendre les résultats de l'enquête scientifique indépendante sur les circonstances des inondations printanière de 2017 et de 2019 avant d'entreprendre toutes modifications sur sa réglementation;

Que l'application de la réglementation sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables en vigueur soit plus étroitement vérifiée par un mécanisme gouvernemental.

Que le gouvernement songe à une façon d'aider plus équitablement les villégiateurs à surmonter cette tragédie qui leur a été infligé.

Que les moyens d'immunisations contre les inondations soient prônés au lieu des démolitions.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 112.

ET J'AI SIGNÉ CE 4 JUILLET 2019.

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

115-07-2019 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par Mme Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 21 : 14 heures.

.....
M. Gilles Dionne
Maire

.....
M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.